



Recouvrement organic saisie par huissier

Par **jack33**, le **06/01/2012 à 13:26**

bonjour, un huissier mandaté par l'organic vient de me remettre un avis de recouvrement, a bloqué mon compte bancaire pour une cotisation retraite liée a mon activité en entreprise individuelle pour les années 2001 et 2002. cessation d'activité officielle le 31 12 2002. j'ai joint le RSI pour qu'ils m'adressent un courrier justifiant de cette demande, je n'ai jamais rien reçu depuis 2002 ! ils me soutiennent qu'ils ont adressé un recommandé avec AR en juin 2004, qui est revenu signé, ce dont je n'ai pas souvenir ! que dois-je faire, que puis-je faire, y a-t-il une prescription quinquennale au vu de la loi de 2008, à qui m'adresser, comment éviter la saisie ? merci de votre réponse, cordialement, jacques

Par **amajuris**, le **06/01/2012 à 13:55**

bjr, en principe, une saisie ne peut être exécutée qu'en application d'une décision d'un tribunal sauf cas particuliers (avis à tiers détenteur de l'administration). Si la banque a bloqué votre compte à la demande d'un huissier, c'est que celui-ci disposait d'un jugement (titre exécutoire). L'exécution d'un jugement se prescrit depuis 2008 par 10 ans (avant 30 ans). Juste une précision à confirmer par d'autres intervenants, cet organisme a dû vous faire parvenir une notification de contrainte. Si vous n'avez pas fait opposition à cette contrainte, elle a désormais valeur de titre exécutoire avec une validité de 10 ans à compter de 2008. Donc vos recours sont très limités.

Par **jack33**, le **06/01/2012 à 14:06**

bonjour, merci de votre réponse rapide, je n ai pas les éléments en main avant lundi, je suis en déplacement, j apporterai des précisions dès que j aurais les documents en ma possession (le courrier de l huissier et celui de l organic/RSI); cdt, jack

Par **jack33**, le **09/01/2012** à **23:03**

bonsoir, il s agit d un commandement de payer aux fins de saisie vente, en vertu d une contrainte en date du 23 06 2004, avez vous d autre sprecisions à m apporter, merci, cdt